

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 1^{er} février 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 :	Denis Ouellet
Siège n° 2 :	Frédéric Montplaisir
Siège n° 3 :	Robin Breton
Siège n° 4 :	Guylaine Cyr
Siège n° 5 :	Simon Bolduc
Siège n° 6 :	Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 5 personnes

2016.02.18 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
- Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Procès-verbal de janvier - Adoption
- 03 Comptes de janvier 2016- Adoption
- 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 05 Rapport financier au 31-01-2016 – Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 Pohénégamook scintille – Remise des prix
 - 07 P.-386 - Avis de motion – Échelle de tarification de biens et services
 - 08 Loi sur l'éthique et la déontologie : suivi
 - 09 Étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay – Service première ligne
 - 10 Demande d'emprunt temporaire – Règlement P.-394 (rues Industrielle et St-Vallier)
 - 11 Brigade scolaire du quartier St-Éleuthère - Subsidés
 - 12 Adoption programme Accès-Loisirs
 - 13 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 14 Aides financières aux organismes : Acti-Familles / Brunch Mérite Pro-Jeunes / Hockey Témis
 - 15 Bassin de drainage B / remplacement du ponceau B-3, rue des Pignons – Paiement à Construction BML, division de Sintra inc.
 - 16 Motion de félicitations – Madame Gizèle Gaboury
 - 17 Perré de protection ponceau F21 / Travaux de stabilisation du ruisseau Théberge – Modification au bordereau de soumission
 - 18 Achat d'une remorque - Autorisation
 - 19 Autorisation pour travaux d'inspection de conduites pluviales
 - 20 Carte bathymétrique du lac
 - 21 Nomination de M. Robin Breton – Centre touristique de la Tête-du-Lac inc.
 - 22 Appui demande financière – Corporation des fêtes du 100^e (Sully)
 - 23 Mandats à la firme d'arpentage Pelletier et Labrie
- Période de questions
Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.19 PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 11 janvier 2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.20 COMPTES DE JANVIER – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les journaux des achats 2015 et 2016 (listes comptes fournisseurs) ont été déposés à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2015 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2015 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-12-2015, au montant de trente-trois mille six cent soixante-deux dollars et quatorze (**33 662.14 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des achats 2016 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-01-2016, au montant de cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante-deux (**177 694.52 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

C Journal des déboursés 2016 (ville)

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2016.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-01-2016, au montant de soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-sept dollars et cinquante-six (**64 377.56 \$** → Internet : **56 746.11 \$** et chèques : **7 631.45 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.21 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de janvier 2016.

2016.02.22 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2016 au 31-01-2016.

2016.02.23 POHÉNÉGAMOOK SCINTILLE – PRIX DE PARTICIPATION

Sur l'invitation de la mairesse, le conseiller Monsieur Simon Bolduc procède, parmi l'assistance, au tirage des gagnants du concours annuel «Pohénégamook scintille».

- 118 participants ont déposé leur inscription ;

GAGNANTS – VOLET PARTICIPATION

- 1.- Certificat cadeau – 10 représentations – Cinéma Princesse RDL
Gagnante : Nancy Patenaude
- 2.- Laissez-passer familial – Centre touristique de Pohénégamook (plage)
Gagnante : Mélanie Nadeau
- 3.- Certificat cadeau (50 \$) – Embellissement Rivière-du-Loup
Gagnante : Gisèle Morin
- 4.- Certificat cadeau (50 \$) – Garage Sébastien Gagné
Gagnante : Jacqueline Gagné
- 5.- Certificat cadeau (50 \$) – Dépanneur Jean-Pierre Cossette
Gagnante : Guylaine Lavoie
- 6.- Certificat cadeau (50 \$) – Les Magasins Korvette
Gagnante : France Thibault
- 7.- Bon d'achat d'une valeur de 50 \$ - Pharmacie Jean-Pierre Rousseau
Gagnante : Colette Bélanger
- 8.- Bon d'achat (50 \$) - Gaz bar Benoit Morin
Gagnant : Dany Langlois
- 9.- Certificat cadeau (50 \$) – Auberge Villa des Frontières
Gagnant : Réjean Larochelle
- 10.- Un enveloppement ou massage thérapeutique pour 1 personne – Centre de santé Monique Laurence
Gagnant : Guildo Morneau
- 11.- Certificat cadeau (50 \$) – Magasin M. Cossette Ltée
Gagnant : Martin Bouchard
- 12.- Certificat cadeau (50 \$) – Auberge du Village
Gagnante : Chantale Labrecque
- 13.- Une paire de billets – 4 scènes
Gagnante : Céline Gagné

GAGNANTS - VOLET COUP DE CŒUR

- Martin Sirois : 1892, rue Principale
- Suzie Dagenais : 1553, chemin Guérette

2016.02.24 P.-386 - AVIS DE MOTION – POLITIQUE DE LOCATION DES BIENS ET ÉCHELLE DE TARIFICATION

Je, soussigné, Raymond Gagné, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée de ce Conseil, un règlement portant le numéro P.-386 modifiant le règlement P.-273, ayant pour objet de décréter la modification de la politique de location et échelle de tarification des biens, activités et services municipaux.

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce conseil. Au plus tard deux jours juridiques avant l'assemblée au cours de laquelle ledit règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres de ce Conseil.

Raymond Gagné, conseiller

2016.02.25 LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE – SUIVI

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, «le greffier tient un registre public et dépose un extrait du registre qui en contient les déclarations visées au deuxième alinéa qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé» ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement P.-377 a été remise à tous les élus ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre ;

Tous les membres du Conseil confirment à la greffière, séance tenante, qu'ils n'ont rien à déclarer.

2016.02.26 ÉTUDE LÉGALE TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY – SERVICE PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT QUE le service de «Première ligne» permet à la municipalité d'obtenir un avis juridique verbal sur toute question intéressant la Ville ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'Étude Tremblay Bois Mignault Lemay à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification 2016 est au montant de 1 653.00 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil accepte l'offre de «Service Première ligne» proposée par l'Étude Tremblay Bois Mignault Lemay ;

QUE ce contrat se renouvelle à chaque année avec une augmentation annuelle de 2%, à moins d'avis contraire donné par l'une des parties, avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Réquisition # 9806, poste 02 132 00 412.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.02.27

**DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT P.-394
(RUES INDUSTRIELLE ET ST-VALLIER)**

CONSIDÉRANT QUE la rue St-Vallier est terminée et la rue Industrielle est en cours de réalisation ;

CONSIDÉRANT l'approbation obtenue le 8 juillet 2015 du règlement P.-394 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 910 637 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook doit, pour rencontrer ses obligations financières dans le cadre de ce règlement, faire une demande de financement temporaire (marge de crédit) auprès d'une institution financière pour la durée des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet

APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir

ET RÉSOLU

A QUE la Ville de Pohénégamook requiert un financement temporaire (marge de crédit) auprès de la Caisse populaire Desjardins du Transcontinental concernant les projets cités ci-haut.

B QUE la Ville de Pohénégamook mandate Madame Louise Labonté, mairesse et Madame Marielle Potvin, trésorière, pour signer tout document relatif à ce financement temporaire.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.02.28

BRIGADE SCOLAIRE – QUARTIER ST-ÉLEUTHÈRE – SUBSIDES

CONSIDÉRANT la demande de financement du service de la brigade scolaire dans le quartier St-Éleuthère ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont procédé à l'étude de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr

APPUYÉ PAR Raymond Gagné

ET RÉSOLU

A DE verser une première partie de subvention de 1 765 \$ couvrant la période scolaire de janvier à juin 2016 ;

B QU'une deuxième tranche de subvention de 1 175 \$ sera versée en septembre prochain pour couvrir les mois de septembre à décembre 2016 ;

C QUE le chèque soit émis au nom du Club de l'Âge d'or du quartier St-Éleuthère ;

D QUE les fonds nécessaires sont puisés au poste budgétaire 02 291 00 970 ;

E QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder à ces paiements.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Réquisition # 9807 pour un montant de 2 940 \$.

2016.02.29

ADOPTION PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le programme Accès-Loisirs vise à rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible gratuitement aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu ;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisir, Lisa-Marie Pouliot, fait partie du comité de mise sur pied du programme Accès-Loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Accès-Loisirs sera implanté au Témiscouata à l'automne 2016 et répondra à une demande des organismes du milieu qui désirent se mobiliser pour répondre aux besoins de leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités gérées par le Service des Loisirs de Pohénégamook seront offertes gratuitement pour la clientèle visée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE dans le contexte actuel, la Ville de Pohénégamook accorde une attention particulière à l'accessibilité au loisir pour notre population et qu'elle s'engage dans le programme Accès-Loisirs au Témiscouata.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.30 SUBVENTION - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le 28 mai 2015, Monsieur Jean D'Amour, ministre délégué aux Transports, a confirmé une subvention de 18 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé des travaux de réfection et d'amélioration sur les chemins municipaux et de reconstruction de l'infrastructure de la rue St-Vallier Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE les principales factures d'enrobé bitumineux et de mise en forme, sans comptabiliser le temps de nos employés s'énumèrent comme suit :

Nature des travaux	Fournisseur	Date	# Facture	Montant avant taxes	Montant taxes incluses
Égout pluvial et reconstruction de l'infrastructure de la rue St-Vallier Ouest	Aménagement Benoit Leblond	02-10-2015	011996	95 330.00 \$	109 605.67 \$
Égout pluvial et reconstruction de l'infrastructure de la rue St-Vallier Ouest	Aménagement Benoit Leblond	02-11-2015	012023	57 899.80 \$	66 570.30 \$
Égout pluvial et reconstruction de l'infrastructure de la rue St-Vallier Ouest	Aménagement Benoit Leblond	24-11-2015	012393	30 160.36 \$	34 676.88 \$
Total :				183 390.16 \$	210 852.85 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

A QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 18 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

B QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

C QUE copie de la résolution, en tant que rapport final, soit transmise au ministère des Transports du Québec afin d'obtenir le versement de la subvention.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.31 AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT la politique de soutien aux organismes de la Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT les demandes déposées par les organismes ;

CONSIDÉRANT les clientèles desservies par ces organismes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde à :

- Acti-Familles (quote-part 2016)	=	662 \$ (2 648 habitants X.25)
- Hockey Témis	=	1 665 \$ (37 joueurs X 45 \$)
- Brunch Mérite Pro-Jeunes	=	100 \$

Madame Guylaine Cyr s'abstient de se prononcer sur cette résolution parce qu'elle est membre du conseil d'administration de l'organisme Acti-Familles.

- ADOPTÉE -

Réquisition # 9808 - Poste budgétaire : 02 701 20 970.

2016.02.32 BASSIN DE DRAINAGE B / REMPLACEMENT DU PONCEAU B-3 – RUE DES PIGNONS – PAIEMENT À CONSTRUCTION BML

CONSIDÉRANT QUE la réception provisoire des travaux a été remise par la Ville, le 10 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Actuel Conseil inc., ingénieurs, demande la libération de 50 % de la retenue de 7 450.78 \$ (avant taxes) sur ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville autorise un paiement de 4 283.27 \$ (taxes incluses) à la compagnie Construction BML, division de Sintra inc.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.33 MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME GIZÈLE GABOURY

CONSIDÉRANT QUE Madame Gizèle Gaboury a réalisé un vernissage intitulé « Hémisphère Nord - Toucher aux étoiles » à la Maison de la culture de Rivière-du-Loup, du 15 novembre dernier jusqu'au 17 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique culturelle du Bas-Saint-Laurent a produit une capsule web démontrant tout le concept basé sur la science de l'astronomie et la démarche artistique de Madame Gaboury ;

CONSIDÉRANT QU'elle est une artiste aux multiples talents qui a fait sa marque depuis de nombreuses années déjà et qu'elle nous le démontre encore aujourd'hui en exposant ses œuvres des plus magnifiques ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU,

QUE les membres du Conseil municipal applaudissent haut et fort la belle réalisation artistique de Madame Gizèle Gaboury, une personne inspirée, passionnée et surtout très talentueuse !

Bravo !

2016.02.34 PERRÉ DE PROTECTION PONCEAU F21 /TRAVAUX DE STABILISATION DU RUISSEAU THÉBERGE – MODIFICATION AU BORDEREAU DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE lors du lancement des appels d'offres, la demande d'autorisation au MDDELCC était en processus d'analyse ;

CONSIDÉRANT le contrat accordé par la résolution 2015.12.306, le 7 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du contrat était conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse de la demande d'autorisation du MDDELCC, le ministère a exigé des modifications à la configuration et l'ajout d'une fosse pour les poissons ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés avant le dégel du printemps ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a révisé son bordereau de soumission afin de respecter les exigences du MDDELCC ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville octroie le contrat à Excavations Bourgoin et Dickner inc. pour un montant de 99 750.01 \$ (taxes incluses) impliquant une augmentation de 5 075.00 \$ par rapport au bordereau initial ;

QUE cette résolution amende la résolution 2015.12.306 quant au prix du contrat octroyé ;

QU'aucun autre dépassement de coût additionnel ne sera remboursé par la Ville de Pohénégamook ;

QUE cet engagement soit financé par le règlement P.-400 et qu'il soit présenté au Ministère de la sécurité publique.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.35 ACHAT D'UNE REMORQUE TILT 7' X 20' Sure Trac

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de prix ont été faites auprès de fournisseurs potentiels ;

CONSIDÉRANT QUE la description de la remorque est la suivante :

- Remorque Tilt
- Dimensions de 7' X 20'
- Capacité de 10 000 lbs
- 2 essieux
- Dimension intérieure de 79 pouces
- Freins électriques
- Construction en acier de 3 200 lbs
- Plancher de bois

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres se détaillant comme suit :

Compagnies	Prix (sans taxes)	Droit immatriculation	Transport	Prix (taxes incluses)
Remorques de l'Isle L'isle-Verte	6 612.00 \$	10.00 \$		7 612.15 \$
Les remorques JPG inc. Rivière-du-Loup	7 240.50 \$	10.00 \$	150.00 \$	8 498.56 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde le contrat d'achat à Remorque de l'Isle au prix de 7 612.15 \$ (taxes incluses) plus bas soumissionnaire conforme ;

QU'un transfert budgétaire est nécessaire de 882 \$.

Réquisition # 9809 de 6 120 \$ - Poste 23 081 50 725.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.02.36 AUTORISATION POUR TRAVAUX D'INSPECTION PAR CAMÉRA DE
CONDUITES PLUVIALES**

CONSIDÉRANT les travaux relatifs au sinistre du 21 juillet 2015 qui devront être réalisés au cours de l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications doivent être faites sur les conduites pluviales sises sur les rues St-Vallier, des Pignons et Desrochers afin de garantir la capacité hydraulique de ces dernières ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de ces coûts est évaluée à environ 6 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde l'autorisation à M. Philippe Marin, directeur des travaux publics, de procéder à l'inspection par caméra sur les rues désignées ci-haut ;

QU'un engagement de crédits de 6 000 \$ (plus taxes) sera appliqué à ces fins ;

QUE ces engagements seront admissibles au remboursement des dépenses du sinistre du 21-07-2015 et qu'ils seront présentés au Ministère de la sécurité publique.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.37 CARTE BATHYMÉTRIQUE DU LAC

CONSIDÉRANT QUE le centre interdisciplinaire de développement en cartographie des océans (CIDCO) a produit une carte en haute résolution du lac Pohénégamook incluant les relevés bathymétriques ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de cette carte est de 781.83 \$ (taxes incluses) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, l'OBV et la Ville de Pohénégamook partagent ces frais en trois parts égales ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville défraie un montant de 260.61 \$ pour se procurer la carte du lac Pohénégamook ;

QUE cet engagement financier est puisé au poste budgétaire 02 470 00 649 : **transfert nécessaire.**

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.02.38 NOMINATION DE M. ROBIN BRETON – CENTRE TOURISTIQUE
DE LA TÊTE-DU-LAC INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Robin Breton, conseiller, soit nommé sur le conseil d'administration du Centre touristique de la Tête-du-Lac inc.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.02.39 APPUI DEMANDE FINANCIÈRE – CORPORATION DES FÊTES DU 100^E DE SULLY

CONSIDÉRANT QU'une demande financière a été acheminée par la Corporation des Fêtes du 100^e de Sully dans le cadre du programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce programme est d'engager les citoyens dans les collectivités au moyen des arts de la scène et des arts visuels, et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine local;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Fêtes tiendra les activités du centenaire en l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme requiert une confirmation d'appui de l'administration municipale,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir

APPUYÉ PAR : Denis Ouellet

ET RÉSOLU

QUE la Ville appuie la demande financière du Comité « Corporation des Fêtes du 100^e de Sully » et confirme un soutien municipal suivant :

Nature (valeur monétaire) : 5 500 \$

Contribution de biens ou services : Prêt d'un chapiteau + installation, locations de salle pendant la durée des Fêtes.

Monsieur Simon Bolduc se retire du processus de prise de décision de cette résolution.

- ADOPTÉE -

2016.02.40 MANDATS À PELLETIER ET LABRIE, AG

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit définir son emprise et ou subdiviser des terrains lui appartenant ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc

APPUYÉ PAR : Denis Ouellet

ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde les mandats suivants à la firme d'arpentage Pelletier et Labrie :

- 1.- Plan montrant l'état des lieux afin de déterminer la limite municipale du rang de la Montagne ;
- 2.- Projet de lotissement du lot 24 A17, rang 7, canton Pohénégamook ;
- 3.- Certificat de piquetage (incluant la pose de 4 repères) et description technique d'une partie du lot 12, rang 1, canton Estcourt, propriété de Suzie Dagenais ; Engagement de crédits à partir du poste 5513130.

Note : Pour les deux premiers points, l'estimation des coûts sera déposée à la séance du 7 mars 2016.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 H 50 À 20 H 55.

2016.02.41 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 55 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
